

BIODIVERSITÉ

QUELS ENJEUX POUR LES SGP ?

AVRIL 2021

La biodiversité est au cœur de l'actualité. L'AFG a décidé de lancer un cycle de conférences consacrées à ce thème. Cette fiche est la synthèse de la première conférence qui s'est tenue le 25 mars 2021.

Les sociétés de gestion sont fortement incitées à accélérer en matière de biodiversité, car les liens entre biodiversité, climat et réservoir économique sont très étroits. La lutte pour la préservation de la biodiversité doit être élevée au rang d'enjeu majeur, au même titre que le climat. De nombreuses questions se posent : quels sont les principaux enjeux liés à la biodiversité ? Quels outils utiliser ? Quel rôle jouer ?

Préserver la biodiversité : les enjeux

La destruction de la biodiversité est flagrante. Pour l'illustrer, le WWF utilise l'indice de la planète vivante¹. Depuis 1970, on observe un déclin de 68 % des populations de mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles. Un tel déclin n'a jamais été observé par le passé et il est directement dû à l'activité humaine et économique.

Il existe des scénarii d'atténuation de la perte de biodiversité qui permettent de répondre à une inquiétude grandissante liée à la perte des services écosystémiques. Chaque biosphère a en effet des limites de reproductibilité qui lui sont propres et en dessous desquelles on tombe dans des phénomènes inaptes à l'agriculture.

Si le rythme actuel est maintenu, nous allons entrer dans des zones d'incertitudes fortes. Nous sommes déjà, dans certaines zones, en dessous de la "functional integrity zone" définie par Steffen et al. (2015), ce qui signifie que les écosystèmes dépérissent et ne fonctionnent plus (terres rendues non cultivables...). Les services écosystémiques sont donc mis en danger et ne seront plus des actions "gratuites" rendues par la nature sur lesquelles sont adossées de nombreuses activités économiques humaines.

L'enjeu de la double matérialité est prégnant : quel est l'impact de nos investissements sur la biodiversité ? Et quel est l'impact de la chute des écosystèmes sur la valeur des portefeuilles financiers ? Il n'existe pas de méthodologie commune pour déterminer ces impacts. Il est en effet difficile de faire ce lien sur toute la chaîne de valeur et sur l'ensemble des activités économiques.

Pour autant, les risques financiers sont énormes. Les risques économiques, en premier lieu, sont mis en lumière. Selon le WWF, 44 trillions de dollars seraient mis en danger par cette chute de la biodiversité, soit plus de la moitié du PIB mondial. Derrière ces actifs, il y a des entreprises qui sont, à chaque fois, liées à un écosystème, une biosphère en danger.

Il est cependant possible de se concentrer sur quelques clés de lecture pour résoudre cette équation : quels secteurs économiques portent le plus

atteinte à la biodiversité ? L'agriculture porte près de 40-50 % des impacts sur la biodiversité². Le secteur de l'agroalimentaire est donc essentiel pour agir sur la biodiversité. Il n'est évidemment pas question d'exclure le secteur agricole mais de l'accompagner vers des pratiques agricoles qui soient plus en lien avec les limites planétaires, c'est-à-dire de soutenir une transition agricole.

Il est ensuite possible d'affiner la réflexion sur les zones géographiques. Les zones les plus impactées sont souvent intertropicales. Ce sont des lieux où les pressions sont maximales, où la perte de biodiversité s'accélère et où les risques supportés par le secteur sont énormes et augmentent.

Le système financier pourrait agir de différentes manières pour avoir un effet de levier positif.

- Rediriger les flux financiers vers des activités économiques plus vertueuses et moins destructrices. La TNFD (*Task Force on Nature-related Financial Disclosure*) permet ainsi de cadrer les activités.
- Mesurer la transition et s'assurer de l'alignement des portefeuilles avec les accords de Paris. En effet, la perte de biodiversité et le changement climatique sont très liés.
- Construire une architecture réglementaire. Une proposition consisterait à harmoniser le cadre européen pour la finance verte (*green bonds*).

Intégrer la préservation de la biodiversité dans le système financier : les enjeux réglementaires

Le *momentum* sur la biodiversité est fort. L'organisation de la COP15 biodiversité, reportée à octobre 2021 en raison de la pandémie, a permis à la recherche académique de prendre son essor sur le sujet. Et elle implique maintenant la finance. Si le sujet est complexe et multi-dimensionnel, il peut être comparé à la gestion des risques climatiques il y a quelques années. La réglementation a donc pour objectif de mettre ces sujets à un niveau égal d'importance et d'offrir un cadre lisible aux acteurs financiers.

Plusieurs réglementations intègrent ou sont sur le point d'intégrer la biodiversité.

1) <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

2) Source : WWF.

La [taxonomie européenne](#) a pour objectif d'identifier les activités durables répondant à des objectifs environnementaux.

Six objectifs climatiques et environnementaux sont fixés, dont deux concernent directement la biodiversité : l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources ; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour qu'une activité soit considérée comme "taxonomie-compatible", il faut non seulement qu'elle apporte une contribution dite substantielle à l'un des objectifs cités, mais également qu'elle ne porte pas une atteinte significative aux cinq autres, et que des standards minimaux soient respectés en matière sociale. La définition des référentiels permettant de répondre aux exigences des différents objectifs de la taxonomie n'a pas encore été établie, s'agissant des objectifs directement liés à la biodiversité. Toutefois la taxonomie fixe d'ores et déjà aux acteurs l'objectif de ne pas porter une atteinte significative à la biodiversité pour les activités contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique. Celles-ci comprennent les activités "déjà" bas-carbone, les activités "en transition" (*i.e.* les plus émissives aujourd'hui, à l'exception du charbon et du lignite, auxquelles la Taxonomie fixe des critères de neutralité carbone afin d'accompagner la transition et de fixer un cap) et les activités "habilitantes".

Du côté du *reporting* extra-financier, le [règlement Disclosure](#) et l'article 29 de la loi énergie-climat mettent l'accent sur les risques liés à la biodiversité. Non seulement les investisseurs devront publier leur stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité en 2022 (sur l'exercice 2021), mais ils devront également être transparents spécifiquement sur les risques liés à la biodiversité à partir de 2023 (sur l'exercice 2022).

Cependant, le législateur est conscient que l'enjeu principal reste le manque de données fiables et de *reporting* de qualité de la part des entreprises. Il travaille sur la standardisation de la donnée ESG et sur les méthodologies d'identification, de mesure et d'évaluation de la biodiversité au sein des portefeuilles, en participant notamment à la préfiguration de la TFND, basée sur les travaux de la [TCFD](#) sur le climat (sous l'angle de la double matérialité) visant à cadrer les données et les *reportings* sur la biodiversité. Les réflexions conduites au niveau européen à la suite des travaux de l'[EFRAG](#) sur la transparence extra-financière des entreprises comportent elles aussi un axe sur la biodiversité.

L'objectif du législateur est bien d'accompagner la Place de Paris sur la biodiversité, comme ce fut

le cas en 2015 sur le climat avec l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Des outils concrets à la disposition des sociétés de gestion

Le traitement de la biodiversité peut être intégré dans les politiques d'investissement déjà développées par les sociétés de gestion, en travaillant sur les axes ci-dessous.

- L'intégration dans l'analyse ESG :
 - l'identification des enjeux dans chaque secteur d'activité ;
 - l'inclusion de données qualitatives et quantitatives sur la biodiversité dans les scores ESG des entreprises analysées. Il existe des fournisseurs de données spécialisés sur cette thématique ;
 - l'identification des risques et opportunités ;
 - le développement d'indicateurs de reporting afin de rendre compte des impacts des investissements sur la biodiversité.
- La mise à niveau de la politique d'engagement de la SGP, en lien avec les enjeux liés à la biodiversité :
 - le vote, avec le dépôt de résolution d'actionnaire ;
 - l'engagement individuel ;
 - l'engagement collaboratif ;
 - l'influence des politiques publiques.
- Le développement d'une offre de produits dédiés pour préserver ou restaurer la biodiversité, via des fonds thématiques par exemple.
- La mise en place d'objectifs au niveau de la SGP :
 - en tant que thématique de long-terme, la biodiversité doit devenir une priorité pour les SGP, nécessitant des ressources et de la pédagogie pour mieux comprendre les enjeux et pour les expliquer aux clients (*reporting*) ;
 - les investissements de la SGP sont-ils compatibles avec un scénario de protection et de restauration de la biodiversité ?
- La démarche RSE de la SGP : les SGP elles-mêmes peuvent agir pour réduire leurs impacts directs (gestion des déchets, fin progressive de l'utilisation du plastique par exemple). Cela concerne toutes les équipes, qui doivent être pleinement conscientes de la perte de biodiversité. Il s'agit ainsi de faire monter en compétence tous les collaborateurs.

En conclusion, si de nombreux outils sont déjà à la disposition des SGP, il est important de maintenir une collaboration entre les acteurs de la Place pour porter une vision commune des enjeux liés à la biodiversité. Et il existe déjà des initiatives qui fédèrent des SGP sur cette thématique.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Cette publication a été réalisée dans le cadre de la Commission Finance Durable, présidée par Marie-Pierre PEILLON.

L'AFG remercie en particulier Coline PAVOT (La Financière de l'Echiquier) et Aurélie de BAROCHEZ (Groupama AM), responsables de la thématique Biodiversité au sein du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

Alix FAURE, Directrice Investissement Responsable, a coordonné ces travaux.

Publication réalisée par le pôle Gestion d'actifs de l'AFG
Alix Faure, Directrice Investissement Responsable | a.faure@afg.asso.fr
